

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 64 (1969)
Heft: 2-fr

Vereinsnachrichten: La Ligue du patrimoine national en 1968

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Ligue du patrimoine national en 1968

Nos lecteurs et amis comprendront que nous adressions, en abordant notre chronique de l'année, une pensée de gratitude et de respect à la mémoire de celui qui, de 1934 à 1966 comme secrétaire général, et de 1940 à 1966 comme rédacteur de notre revue, a marqué toute une époque du « Heimatschutz » du sceau de sa personnalité. *Ernest Laur*, Dr h. c., s'est éteint le 7 novembre 1968 après une grave maladie. En commun avec le « Heimatwerk » et la Fédération nationale des costumes suisses, nous avons honoré (revue No 1/1969) et décrit pour les générations futures, l'œuvre de sa vie au service du pays et de ses concitoyens.

C'est à bon droit que l'on peut parler d'une « ère Laur » au sein de la Ligue du patrimoine national. Ce qui n'avait été jusqu'alors que le vœu d'une petite poignée d'idéalistes s'efforçant de donner l'alerte, suscita grâce à lui un vaste écho dans la conscience publique. Le succès de l'idée d'une défense du patrimoine accordée à son temps trouve aujourd'hui son expression dans l'immense variété des réalisations, importantes ou modestes, de l'Ecu d'or lancé par Ernest Laur, dans le développement de l'œuvre accomplie par les pouvoirs publics, dans l'activité de nos conseillers techniques, dans une fructueuse collaboration avec des personnalités en vue de l'économie et de la technique – et a trouvé son couronnement dans l'impressionnante ratification populaire de l'article constitutionnel sur la protection de la nature et du patrimoine.

En 1966, E. Laur rentra dans le rang; mais, comme membre d'honneur, il restait au comité central, où son verbe éloquent était volontiers écouté et suivi. Il représentait notre ligue au comité des îles Brissago, chères à son cœur (Ecu d'or 1950), et il était membre du bureau d'Europa Nostra, ce « Heimatschutz » européen qu'il avait contribué, en 1963, à faire naître. Pour son successeur à la tête du secrétariat général, il resta un paternel ami et un mentor. La communauté de domicile avec le « Heimatwerk », qu'il dirigea jusqu'à sa mort, lui fit prendre une part active au travail, aux joies et aux soucis de son continuateur.

Nous disons merci à Ernest Laur. Il ne sera pas oublié et ses œuvres vivront.

1. Effectifs

Lorsque nous avons fait, à la fin de l'année, le compte traditionnel de nos membres, nous avons eu une fois de plus le plaisir de constater que nos rangs continuent à se renforcer. Les inévitables départs (337) sont compensés, et bien au-delà, par 756 adhésions. Nos effectifs atteignaient ainsi, à fin 1968, le chiffre de 11 711. La section la plus nombreuse, avec 1939 membres, est celle de Berne, suivie par celle de Zurich (1627), et l'on trouve en troisième position celle du Tessin, qui, avec 322 adhésions nouvelles, mérite les lauriers du recrutement le plus fructueux.

Ces chiffres absolus ne donnent qu'une idée approximative de la situation. Si l'on mesure l'importance des sections par rapport à la population, on obtient le classement suivant (nombre de membres pour mille habitants):

1. Engadine	(6,69)	6. Schaffhouse	(3,22)
2. Appenzell R.-E.	(6,11)	7. Bâle-Ville	(2,95)
3. Glaris	(5,70)	8. Grisons	(2,62)
4. Tessin	(5,23)	9. Haut-Valais	(2,56)
5. Genève	(3,56)	10. Neuchâtel	(2,55)

11. Soleure	(2,37)	17. Zurich	(1,71)
12. Thurgovie	(2,37)	18. Suisse centrale	(1,66)
13. Gruyère	(2,33)	19. Argovie	(1,37)
14. Berne	(2,18)	20. Bâle-Campagne	(1,34)
15. Valais romand	(1,88)	21. Vaud	(0,90)
16. St-Gall/ Appenzell R.-I.	(1,78)	22. Fribourg	(0,86)

Qui se fût attendu à trouver nos amis de l'Engadine et des cantons d'Appenzell R.-E., de Glaris et du Tessin en tête, et les puissantes sections bernoise et zuricoise seulement aux 14^e et 17^e rangs! Notons que la section bernoise compte parmi les plus actives au point de vue du recrutement, et qu'elle a fait à cet égard de très réjouissants progrès ces dernières années.

Connaissant la relativité de telles comparaisons, nous prions nos lecteurs de les considérer avec prudence; mais elles seront peut-être, pour l'un ou l'autre des présidents de sections, matière à réflexions.

2. Assemblée générale

L'assemblée générale a eu lieu les 8 et 9 juin au pays de Glaris, le programme étant enrichi d'une excursion à Werdenberg, l'ancien bailliage glaronais du Rheintal st-gallois. La réunion de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale, telle que la prévoient les nouveaux statuts, s'est révélée extrêmement heureuse.

Les délégués ont siégé au « Jakobsblick », bâtiment édifié par l'architecte H. Leuzinger, à Niederurnen. Les nominations ont confirmé les membres du comité central dans leurs fonctions. Ont accédé à ce comité M. Léopold Gautier, ancien président de la section genevoise et rédacteur romand de la revue, et M. Walter Braun (Zurich), remplaçant comme trésorier central M. H. Meyer, directeur à Zurich. En signe d'une collaboration toujours plus étroite avec des institutions et associations à buts analogues, un droit de représentation au comité central a été conféré à la Commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine, à la Ligue suisse pour la protection de la nature, et au « Heimatwerk ».

L'assemblée a nommé par acclamation deux membres d'honneur: l'architecte glaronais *Hans Leuzinger*, Dr h. c., qui fut longtemps président de section, restaurateur du palais Freuler à Naefels et bâtisseur très estimé; et le colonel *Edmond Giroud*, de Chamoson, ancien président de la section valaisanne, qu'il tira d'un long sommeil, et à qui l'on doit l'initiative de la restauration de l'église romane de St-Pierre-de-Clages.

Par deux résolutions, l'assemblée générale s'est adressée au grand public. La première visait le triste projet de lotissement « Schiller » à l'Urmiberg près Brunnen; l'autre, la protection des hautes Alpes contre les atteintes de la technique.

L'assemblée allait de pair avec un programme de visites très varié, dont nous citerons le palais Freuler à Naefels, l'ancienne forge de Mühlehorn (restaurée par la section glaronaise avec l'aide de l'industrie sidérurgique), le château de Sargans (l'un des deux objets de l'Ecu d'or 1967), et la petite ville médiévale de Werdenberg, où l'œuvre de restauration menée avec énergie par le « Heimatschutz » et les pouvoirs publics est en bonne partie terminée.

Si les participants ont conservé leur bonne humeur en

dépit d'un temps assez maussade, nous le devons en premier lieu à la remarquable organisation et au très cordial accueil de nos amis glaronais et saint-gallois.

3. Comité central

Le comité central a tenu sous l'égide du président A. Rollier deux séances d'une journée et deux séances d'une demi-journée. Le petit parlement de la ligue, où toutes les sections sont représentées par leurs présidents, s'occupe des questions de principe, des problèmes actuels de la protection des sites, et décide sur les demandes de subsides.

Pour remplacer le vice-président démissionnaire Me Jacques Remy, de Fribourg, le comité a élu M. l'abbé Georges Crettol, l'actif et spirituel président de la section du Valais romand, comme nouveau «Statthalter». L'excellente tradition de la vice-présidence romande continue ainsi d'heureuse façon. Sont entrés au comité central: M. Urs Dietschi, de Soleure, ancien conseiller d'Etat, comme président de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine; Mme Régine Kaeser, de Berne, représentant la Ligue suisse pour la protection de la nature; M. Joseph Grünenfelder, remplaçant comme représentant de la Commission fédérale des monuments historiques M. H. Holderegger, à qui il a succédé au secrétariat de cette institution; et M. B. Morand, remplaçant le professeur H. Gutersohn comme représentant de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national.

Au début de l'année, le président très apprécié de la section de Suisse centrale, M. Jürg Scherer, de Meggen, s'est retiré pour raison de santé. Il a remarquablement présidé cette section de 1957 à 1968. Il a collaboré, comme représentant de la Ligue du patrimoine national, aux travaux de la commission pour l'Inventaire des sites naturels d'importance nationale à protéger (CPN). Nous devons en bonne partie à sa science juridique la rédaction de nos nouveaux statuts. Après la direction intérimaire du vice-président M. Oechslin, d'Altdorf, M. Hans von Segesser (Lucerne), rédacteur du «Vaterland», assume la présidence de la section de Suisse centrale.

Vers la fin de l'année, un changement s'est aussi produit à la tête de la section thurgovienne. Après huit ans de précieux services, l'architecte cantonal R. Stuckert, qui était très écouté au comité central, a passé la présidence à M. Jürg Ganz, de Frauenfeld, historien d'art et adjoint au service cantonal des monuments historiques. — Nous remercions les deux présidents sortants et souhaitons à leurs successeurs joie et ardeur dans l'accomplissement de leur lourde mais belle tâche.

4. Secrétariat général

Le secrétariat général, en communauté de domicile avec le «Heimatwerk» et la Fédération nationale des costumes au «Heimethuus» à Zurich, s'occupe des affaires courantes, expression qui recèle une énorme quantité de choses très diverses et d'inégale importance. Ce secrétariat est le centre de l'activité privée de la Ligue sur le plan national. Il organise chaque année la vente annuelle de l'Ecu d'or, prépare les séances du bureau et du comité central, ainsi que les assemblées générales, étudie les demandes de subsides jusqu'au moment de la décision du comité central, entretient les relations avec les sections, avec des associations, institutions et services administratifs à buts analogues, assume l'administration de la revue, du service de prêt pour les clichés et de la collection de photographies, sert en perma-

nence de bureau de renseignements dans tous les domaines possibles (et impossibles), etc.

L'étroite proximité de domicile avec le secrétariat de la Fédération des costumes a eu pour effet que la petite communauté de travail des collaborateurs et collaboratrices du «Heimatschutz» a prêté son concours aux amis du costume pour la préparation des grandes manifestations de l'année. Et la Ligue du patrimoine national peut ainsi se féliciter d'avoir contribué à l'impressionnante démonstration culturelle de la fête d'Unspunnen 1968.

Le rapporteur ne saurait manquer d'exprimer à ses collaborateurs du secrétariat général, Ambros Eberle, Rosa Grimm et Gerda Isler, ses chaleureux remerciements pour leur travail exemplaire et leur zèle infatigable. Il est reconnaissant aussi envers le comité central et les présidents de sections de l'appui qu'il ne cesse de trouver auprès d'eux. Mais il tient à dire avant tout sa gratitude au président central Ariste Rollier, pour sa confiance et la cordialité de sa collaboration, et pour l'ampleur de son engagement personnel au service de notre idéal commun.

Le décès d'Ernest Laur a des répercussions directes sur la direction de notre secrétariat pour l'avenir. Ce qui avait été envisagé, à vues humaines, pour le tournant de l'année 1970/71, s'est produit plus tôt. L'auteur de ces lignes a pris la succession du défunt à la tête du «Heimatwerk», aussi devra-t-il abandonner dans quelque temps ses fonctions de secrétaire général. D'entente avec les comités des deux institutions, un délai de transition d'un à deux ans a été prévu, pendant lequel la continuité sera assurée, sur le plan personnel, au secrétariat du «Heimatschutz».

5. Revue «Heimatschutz»

La soixante-troisième année de notre revue a vu paraître les quatre fascicules traditionnels en allemand et en français. L'édition allemande est rédigée par M. E. Schwabe, l'édition française par M. L. Gautier. La composition typographique est entre les mains de M. Karl Mannhart. L'impression est assumée par la maison Walter S. A., Olten.

Le contenu du premier numéro était remarquablement varié. Il traitait des quartiers anciens dans la vie d'aujourd'hui; de la menace d'un lotissement inconsidéré à l'Urmi-berg, près Brunnen, au bord du lac des Quatre-Cantons; de la parfaite restauration de l'autel de la chapelle St-André, à Lumbrein, par l'Institut suisse pour l'étude de l'art à Zurich; du monastère de Géronde sur Sierre; enfin de l'œuvre singulière de Charles-Frédéric Brun, «Le Déserteur».

Le second numéro présentait avec une abondante illustration le travail d'inventorisation des maisons paysannes par notre section des Rhodes-Extérieures d'Appenzell, tandis que le numéro 3 était consacré au thème national de l'Ecu d'or 1968, la réserve alpestre de Gelten-Iffigen (Oberland bernois). Le texte et le matériel photographique de ce numéro ont été utilisés pour la brochure spéciale éditée à l'intention des collaborateurs de l'Ecu d'or et pour l'information du public. Elle a été imprimée en allemand, en français et en italien.

Le thème principal du quatrième numéro était le problème de la protection des rives, traité sous la forme d'une étude comparée des efforts accomplis pour le haut-lac de Zurich, le Léman et le lac des Quatre-Cantons.

Les deux dernières pages du numéro allemand sont régulièrement à la disposition de la Ligue des patois allemands, qui dispose ainsi d'une tribune. Des textes sur la

défense des dialectes et sur la littérature patoisante concourent à la sauvegarde du patrimoine linguistique.

6. Bureaux techniques

Le rapport détaillé du conseiller technique pour la Suisse alémanique, sur lequel nous nous basons ici, a été rédigé par l'architecte Max Kopp sous le signe de l'adieu. Il a déployé son activité de conseiller technique, en marge de ses occupations professionnelles, pendant 25 ans. Si la Ligue du patrimoine national jouit aujourd'hui d'une haute considération dans de vastes milieux, elle le doit pour une grande part à ce spécialiste aux vues élevées, plein de finesse et de compréhension. Nous comprenons le désir de ce presque octogénaire – qui s'en douterait en le voyant? – de se faire remplacer par un collègue plus jeune.

Un successeur qualifié a été nommé au début de 1969 par le comité central, en la personne de l'architecte EPF SIA Robert Steiner, de Winterthour. Pendant un certain temps, M. Kopp l'initiera à sa nouvelle tâche, lourde de responsabilités.

Du très grand nombre d'affaires traitées par le Bureau technique, nous citerons ici trois cas dont le comité central s'est occupé à plusieurs reprises en raison de leur importance fondamentale, et qui l'occuperont encore durant l'année 1969.

Projet de lotissement « Schiller » à l'Urmiberg près Brunnen. L'histoire douloureuse de ce malheureux projet remonte à l'année 1967. Nous avons déjà parlé dans le rapport précédent de la menace qu'il faisait peser sur ce magnifique coteau du lac des Quatre-Cantons, avec son hôtel, sa maison-tour de 22 étages, ses 8 maisons à terrasses, son bâtiment locatif, ses 16 maisons familiales et ses 150 villas.

Un groupe d'experts de notre collège d'architectes s'était prononcé avec toute la clarté désirable contre ce projet, en faisant valoir qu'un lotissement de ce secteur, en soi concevable, demandait du maître de l'œuvre et de l'architecte une attention et un tact tout particuliers. Sur la base de cette expertise, le « Heimatschutz » de la Suisse centrale avait formé un recours auprès du gouvernement schwytois contre l'autorisation accordée par la Commune.

En raison de l'importance fondamentale de cette affaire concernant un site retenu dans l'Inventaire des paysages et monuments naturels d'importance nationale, l'assemblée générale de Niederurnen avait également voté une résolution en ce sens, à l'intention du gouvernement cantonal et de toute l'opinion suisse.

Par une décision du gouvernement schwytois excellemment motivée, tant au point de vue juridique qu'au point de vue de la protection du paysage, le recours fut accepté et les auteurs du projet furent invités à le remanier. Par une seconde décision, une autorisation fut accordée au maître de l'œuvre pour un projet partiel, avec la recommandation de le soumettre à deux experts désignés par le gouvernement, lesquels, sur mandat du Canton, avaient déjà examiné le premier projet.

Un groupe d'experts de la Ligue du patrimoine national, après une étude approfondie, repoussa ce projet partiel. Ce refus se fondait sur deux considérations. Par principe, la Ligue estima inadmissible de prendre en considération un projet partiel tant et aussi longtemps qu'un plan général de lotissement, dont dépendrait le premier, fait défaut; elle est consciente, sur ce point, d'être en accord avec la décision fondamentale du gouvernement schwytois. En outre, elle a estimé que le projet partiel ne correspondait en aucune

manière aux directives formulées par le gouvernement lors du recours, étant donné qu'au lieu de limiter la construction à des bâtiments de quatre à six étages au pied du coteau, il prévoit deux blocs locatifs de 16 et de 8 étages. Aussi la Ligue a-t-elle pris position contre ce projet partiel et, après avoir essuyé un refus des autorités communales, a-t-elle formé un recours auprès du Conseil d'Etat.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la décision gouvernementale est encore en suspens. La Ligue du patrimoine national et la Ligue pour la protection de la nature, qui luttent côte à côte dans cette importante affaire, ont peine à imaginer que le gouvernement schwytois, pour sa part, puisse se déjuger en s'écartant de la prise de position si solidement motivée qu'il avait adoptée lors du premier recours.

Lotissement Righi-Scheidegg. Un second projet d'importance, dans l'immédiate proximité de l'Urmiberg et intéressant également le secteur « Righi » de l'Inventaire, a alarmé la Ligue du patrimoine national. Il s'agissait d'un nouveau centre de vacances en construction dispersée, comprenant des maisons de divers types et styles. Un groupe de notre collège d'experts prit position au sujet de ce projet. Tout en déplorant une atteinte au magnifique site alpestre de la Scheidegg, il lui fallut admettre qu'un lotissement ne pouvait pratiquement pas être évité. Aussi adopta-t-il le principe d'une construction intelligemment adaptée au site, mais repoussa-t-il le projet existant, jugé inadmissible.

Les maîtres de l'œuvre (Righi-Scheidegg S. A. et Corporation de Gersau), qui sont disposés à collaborer avec la Ligue du patrimoine national, acceptèrent la demande d'un projet nouveau pour tout le secteur envisagé et s'adressèrent à un bureau spécialisé, bien connu sur la place de Zurich.

Le secrétaire général de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, M. R. Stüdeli, s'est très utilement entremis au cours de ces délicats pourparlers. Au début de 1969, les nouveaux plans étaient présentés. Les pourparlers actuels tendent à concilier les vœux légitimes des maîtres de l'œuvre avec les exigences d'un programme bien conçu. C'est une chance, estimons-nous, que grâce à l'intervention du « Heimatschutz » et l'entremise du Plan d'aménagement national, le pire soit évité pour Righi-Scheidegg, et qu'une solution relativement acceptable puisse être trouvée d'entente avec les maîtres de l'œuvre.

Projet de maison-tour de la société de construction « Rheinsfallblick » à Neuhausen. Juste avant les vacances d'été nous parvint de Schaffhouse la nouvelle d'une grave menace pour le site de la chute du Rhin, consistant en un projet de bloc locatif de 30 m. de hauteur, approuvé par le Conseil d'Etat, dans le voisinage de la chute. Comme la Ligue pour la protection de la nature et le Club alpin suisse, la Ligue du patrimoine national, après avoir pris connaissance des plans et les avoir soumis à expertise, a demandé au gouvernement cantonal de revenir sur sa décision et de refuser son autorisation à la construction projetée.

Une conférence de tous les milieux intéressés et des pourparlers avec le maître de l'œuvre aboutirent à de modestes améliorations du projet, et des prescriptions concernant une implantation de verdure adouciront ultérieurement l'atteinte au paysage. La construction du bâtiment, fort mal conçu du point de vue architectonique, implique cependant, après comme devant, une grave atteinte pour le site en cause, qui aurait dû être rigoureusement évitée.

La Ligue du patrimoine national a tiré de cette défaite une leçon qui a son importance pour l'avenir, et pas seule-

ment pour le site de la chute du Rhin. Comme le danger subsiste qu'après cette première erreur d'autres bâtiments soient projetés qui porteraient une nouvelle atteinte à ce paysage, le «Heimatschutz» a proposé au gouvernement d'élaborer en collaboration avec la Commune un plan d'ensemble, avec des prescriptions architectoniques, qui d'une part prendrait en considération les exigences de la protection du site, et apporterait d'autre part une solution générale et satisfaisante au problème de l'extension urbaine. La protection du paysage ne doit pas se limiter à un combat contre des projets malheureux, considérés isolément.

Cette demande du «Heimatschutz» a été bien reçue. Le gouvernement a chargé une commission d'experts reconnus de s'atteler à ce vaste projet. En outre, selon la loi moderne sur la protection de la nature et du patrimoine adoptée le 8 septembre 1968 par le peuple schaffhousois, de nouveaux projets devront être soumis à la commission cantonale «ad hoc».

Un pas décisif pour le développement de l'expertise technique a été rendu possible sur le plan national par l'aide financière de la Confédération: un Bureau technique spécialement destiné à la Suisse romande a été créé; il est dirigé par l'architecte H.-R. Von der Mühl, de Lausanne. Son rapport nous montre que cette décentralisation a suscité un très net développement de l'expertise technique en Suisse romande. Cette réjouissante expérience a incité le comité central, d'entente avec notre section tessinoise, à créer dès 1969 une institution analogue pour la Suisse italienne.

7. Propagande

Une étude attentive des publications très diverses qui fleurissent dans notre pays apporte l'étonnante constatation que les problèmes et les tâches de la protection du patrimoine, de la nature et des paysages, la sauvegarde des monuments historiques et l'aménagement du territoire, sont parmi les thèmes actuellement les plus souvent débattus. Il en va de même quant aux émissions de la radio et de la télévision. Cet intérêt de ceux qui sont responsables de la formation de l'opinion, comme l'écho qu'ils trouvent dans un vaste public, peuvent nous remplir de satisfaction, car l'approbation du sentiment populaire est une condition essentielle du succès d'un «Heimatschutz» adapté à notre temps. Un très précieux travail d'information se fait spontanément, à notre insu, et cela nous réjouit infiniment.

Mais notre satisfaction n'en est que plus grande en constatant le succès de nos propres collaborateurs, dans le cadre de la Ligue suisse et de ses sections. Nous éprouvons une gratitude particulière à l'égard de notre infatigable propagandiste Willy Zeller, qui est parvenu une fois de plus, par 227 reportages et articles pour la plupart illustrés, dans divers journaux représentant au total 14 667 500 exemplaires, à répandre largement notre idéal. Nous sommes reconnaissants aussi envers M. Claude Bodinier, qui a servi tous les hebdomadaires et quotidiens de Suisse romande, et M. Camillo Valsangiacomo, pour son service de presse dans les journaux de langue italienne.

Après 23 ans de dévouement à notre cause, M. Willy Zeller a exprimé le vœu bien compréhensible de se retirer pour raison d'âge. Ce qu'il a accompli jusqu'ici comme collaborateur extérieur, devra être assumé à l'avenir dans le cadre du secrétariat général dont le personnel doit être augmenté de toute urgence. La liaison avec les responsables de l'information est si importante qu'elle doit être au centre de notre activité propre.

8. Vente de l'Ecu d'or

Une fois de plus, nous pouvons prendre connaissance avec une vive satisfaction du résultat de la vente de l'Ecu d'or. Avec 943 786 écus vendu (1967: 915 481), le bénéfice net a été de 546 584 fr. 45 (1967: 531 406 fr. 60). C'est là un nouveau record. Le produit net a été réparti comme suit:

Versement au fonds commun du Patrimoine national et de la Protection de la nature pour des œuvres d'importance nationale (dont 59 440 francs pour la réserve de Gelten-Iffigen)	70 000.—
Pour les tâches communes des deux Ligues	39 584.45
Part de la Ligue du patrimoine national	213 500.—
Part de la Ligue suisse pour la protection de la nature	213 500.—
Fédération nationale des costumes suisses	10 000.—

La vente annuelle de l'Ecu d'or est un des grands piliers financiers de l'activité de la Ligue du patrimoine national comme de ses amis de la Ligue suisse pour la protection de la nature. Au-delà de son apport matériel, cet appel à la solidarité d'un vaste public revêt une importance morale qui ne doit pas être sous-estimée. La vente de l'Ecu d'or est en quelque sorte un plébiscite annuel en faveur des conceptions actuelles de la sauvegarde du patrimoine et de la nature, un plébiscite auquel jeunes et vieux, hommes et femmes peuvent participer à égalité de droit. Le travail d'organisation est considérable; dans chacune des trois mille communes du pays, il s'agit de trouver des collaborateurs bénévoles, qui contribuent au succès de la vente avec l'aide de leurs jeunes vendeurs. Que ce tour de force réussisse chaque année nous remplit de satisfaction et de gratitude.

9. Don de l'économie

La collecte 1967/68, terminée à fin mai 1968, dans les milieux de l'économie suisse, en faveur de la dernière étape des travaux de restauration de l'Abbatiale de Payerne et de la rénovation extérieure du château de Sargans, a rapporté en produit net 143 399 fr. 95. Pour l'Abbatiale de Payerne 71 727 fr. 65, pour le château de Sargans 71 672 fr. 30, ont été répartis.

Avec un don de jubilé de la Banque cantonale de St-Gall (50 000 fr.) et les prestations fournies par la ville de Sargans elle-même, la couverture financière de la restauration du vénérable château comtal a pu être assurée. Les travaux commenceront au printemps 1969.

La restauration de l'Abbatiale de Payerne avance à grands pas. On peut espérer que les efforts de l'Association pour la restauration de l'église abbatiale de Payerne réussiront, là aussi, à boucler le dernier maillon d'une lourde chaîne financière.

Le Don de l'économie 1968/69 aurait dû être consacré à l'objet principal du dernier Ecu d'or, soit la création de la réserve alpestre de Gelten-Iffigen, dans l'Oberland bernois. Mais, comme on nous fit savoir que l'économie suisse avait l'intention de fournir des moyens importants pour l'ouverture d'un fonds de la «Fondation pour la protection du paysage», notre commission de l'Ecu d'or – où trois personnalités de l'économie suisse siègent aux côtés des représentants des Ligues pour le patrimoine et la nature – a décidé de renoncer à la poursuite de notre propre campagne. Malheureusement, la préparation de la collecte

pour la « Fondation pour la protection du paysage » (patronnée par les deux Ligues à côté de l'Association pour le plan d'aménagement national) a subi des retards, de sorte qu'elle ne commencera qu'au printemps 1969. Nous avons été particulièrement réjouis du geste de quelques entreprises qui nous ont fait spontanément un don l'automne dernier. Leur montant de 15 560 fr. sera affecté, en accord avec les donateurs, à la réserve de Gelten-Iffigen.

10. Inventaires

Au cours d'une séance solennelle, le 30 avril 1968, l'Inventaire des sites et monuments naturels d'importance nationale à protéger, dressé par une commission spéciale au cours d'un travail minutieux de neuf années, a été remis aux conseillers fédéraux H.-P. Tschudi et R. Gnaegi au nom de la Ligue suisse du patrimoine national, de la Ligue suisse pour la protection de la nature et du Club alpin suisse. Comme le prévoit la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine, le Conseil fédéral a transmis l'Inventaire aux 121 objets aux gouvernements cantonaux, pour consultation. Les délais de la procédure de consultation ont dû être prolongés à plusieurs reprises, au-delà de l'année qui fait l'objet du présent rapport.

Autant que nous soyons renseignés, très peu seulement des secteurs retenus à l'Inventaire se sont heurtés à des objections de principe. Un grand nombre d'entre eux ont rencontré l'approbation des Cantons, tandis que dans un nombre de cas encore plus important, des propositions de modification étaient formulées. Il serait très souhaitable que le Conseil fédéral acceptât l'Inventaire par étapes, et que la sanction fédérale fût donnée pour commencer aux secteurs qui ne font l'objet d'aucune contestation.

A la fin de l'année, les travaux préparatoires pour l'Inventaire des localités d'importance nationale à protéger ont trouvé une conclusion intermédiaire. Une liste provisoire de 141 objets a été dressée. Une autre liste comprend 200 objets d'importance régionale. Il importe de toute urgence de faire une étude comparative, car les critères de choix n'ont pas été les mêmes partout. Au terme de ce statut provisoire – résultat d'un travail considérable et qui a pris beaucoup de temps –, le président de la commission, l'architecte Hermann von Fischer, conservateur cantonal bernois des monuments historiques, a remis son mandat au « Heimatschutz » suisse. Notre tâche est maintenant de mener ce travail à chef – en accord avec les deux autres associations responsables, la LSPN et le CAS – aussi rapidement et soigneusement que possible.

La commission pour l'Inventaire des monuments préhistoriques et archéologiques et des lieux historiques d'importance nationale (CML), sur la base d'une enquête auprès des archéologues cantonaux, des conservateurs et de divers milieux intéressés, a examiné la documentation ainsi réunie et confié à divers membres de la commission l'examen approfondi de quelques secteurs partiels de l'inventaire à élaborer. La commission s'est assurée le concours effectif du Service topographique fédéral à Berne.

11. Protection des sites villageois

Il y a un an, nous vous parlions pour la première fois de l'entreprise de protection des sites villageois à laquelle nous avons pu nous atteler grâce à la subvention fédérale. Le but est de sauvegarder un certain nombre de sites villageois de toutes les régions du pays, choisis pour leur caractère particulièrement typique, de les rénover conformément à la

tradition, et de concourir au développement de communautés vivantes en tenant compte des nécessaires changements de structure. Des études et travaux de planification très approfondis doivent jeter les bases nécessaires.

Les études les plus poussées concernent le village oberlandais de Bönigen. Au printemps déjà, les choses étaient si avancées que la commission suisse, formée de spécialistes de la protection des monuments, de la maison paysanne, de l'aménagement du territoire, des Ligues du patrimoine et de la nature, de l'économie agricole, de la sociologie paysanne et du tourisme, put au cours d'une séance d'une demi-journée prendre connaissance sur place du plan élaboré, et en discuter.

Pour Marthalen, l'ancien village viticole, aujourd'hui agricole, du « Mittelland » zuricois, pour les villages engadinois de Guarda et Ardez, et pour le village tessinois du type alpestre, Corippo, les spécialistes sont à l'œuvre. Un groupe d'experts, soigneusement informés par l'architecte cantonal Vouga, a examiné au cours d'une visite diverses propositions pour le choix d'un village du vignoble vaudois. Leur choix, dûment pesé, s'est finalement porté sur Eppesses. – Un autre groupe de travail a fait deux visites à Bruson VS (commune de Bagnes), pour examiner sur place, en discutant avec les autorités et les représentants du village, de la suite à donner au projet.

Le désir de collaboration des autorités de tous les villages susnommés est un fait positif et réjouissant. Cela vaut aussi pour la commune de Flawil SG, dont le village de Burgau entrera en considération.

Il va de soi que dans ces villages, la vie ne va pas s'arrêter pendant les deux ou trois ans de la phase de planification; c'est ainsi que dans quelques cas déjà il a fallu tenir compte de la pressante nécessité de concourir à certaines mesures. Par exemple, à Marthalen, le « Heimatschutz » suisse et sa section zuricoise ont soutenu par un substantiel subside le projet d'une antenne commune de télévision. A Corippo, d'urgents travaux de rénovation d'un certain nombre de toits de pierres ont été prévus, d'entente avec l'État du Tessin. A Ardez, il s'agissait de prendre des mesures de sécurité pour la maison « Isla », endommagée par le feu, et pour Guarda, on a alloué un crédit pour deux restaurations qui ne pouvaient être différées jusqu'à l'élaboration du plan d'ensemble.

L'intérêt que notre entreprise rencontre parmi les hommes de l'art et dans l'opinion publique est très vif. A l'assemblée annuelle 1968 de la Fédération suisse des planistes, le secrétaire général du « Heimatschutz » a été invité à présenter un rapport d'information. Le groupe du plan d'aménagement régional de Suisse orientale s'est spontanément associé à l'entreprise, et s'est mis au travail de son côté pour trois villages de son secteur.

12. Comptes

Les comptes de la Ligue présentent 499 994 fr. 70 aux recettes et 534 953 fr. 10 aux dépenses, soit un excédent de dépenses de 34 958 fr. 40. Les montants correspondants de l'année précédente sont: 422 179 fr. 95 aux recettes et 477 062 fr. 25 aux dépenses, soit un excédent de dépenses de 54 882 fr. 30. Du moment qu'à la Ligue du patrimoine, il n'est pas question de thésauriser, mais bien plutôt de faire du bon travail avec les sommes qui lui sont confiées, elle peut enregistrer ce déficit avec bonne conscience. La fortune de la Ligue a diminué, passant de 238 793 fr. 23 à 203 834 fr. 83.

Les dépenses relevant de l'activité de la Ligue se montent à 451 327 fr. 55, et les frais d'administration à 83 625 fr. 55. Le poste de dépenses le plus important est celui des parts aux sections cantonales, au total 128 000 fr. Du compte spécial de l'Ecu d'or, qui laisse un solde de 24 852 fr. 40, des subsides pour restaurations ont été attribués pour les objets suivants:

Escalier de la chapelle du Kurhaus Flüeli à Sachseln OW, « Chefeli » à Oberbalm BE, « Hirschen » à Rheinau ZH, maison Dorizzi à Eglisau ZH, maison Federer à Sachseln OW, maison « Vorderberg » à Zurich-Fluntern, maison à pignon « im Eichhölzli » à Fisibach AG, pont à arcades de pierres sur la Sernf à Engi GL, maison à pignon « zur Baumschule » à Hemishofen SH, maison Sudan (Café suisse) à Romont FR, champ de bataille de Morgarten SZ, église paroissiale de Tous-les-Saints à Schmitzen GR, nouvelle toiture de l'église d'Erlenbach i. S. BE, église de Chêne-Paquier VD, dallage de l'ancienne halle aux blés à Bulle FR, manoir « Schönau » à Oeschgen AG, Commanderie de Compesières GE, « Türmlihaas » à Bühler AR, église de Muzzano TI, ruine de l'église St-Antoine à Mathon GR, chapelle « im Ried » à Bellwald VS.

Dans le cadre de la protection des sites villageois, des subsides ont été versés pour Bönigen, Corippo et Marthalen, et des subventions ont été allouées à des associations à buts analogues: le « Bund Schwyzertütsch », le Conseil des patoisants romands et l'Union intercantonale pour la protection des rives du lac de Zurich. Un subside de l'Ecu d'or a aussi contribué aux frais des Bureaux techniques; il en a été de même pour l'impression des compléments à l'Inventaire CPN, et pour un film documentaire concernant les divers problèmes posés par les déchets (« Les déchets – sombre aspect de la surabondance »). Un don de solidarité pour les dégâts causés au patrimoine florentin par les catastrophiques inondations de 1966 a été affecté à la restauration d'une fresque de l'église de Tous-les-Saints (élévation du montant déjà accordé en 1967).

Durant l'année 1968, nous avons reçu quatre dons d'un montant total de 78 000 francs. En accord avec les exécuteurs testamentaires, la Ligue pour la protection de la nature et la Ligue du patrimoine national répartiront le legs de feu A. Locher-Arbenz (Binningen) à raison de 50 000 francs pour les mesures de protection de la région de l'embouchure du Rhône VD, et de 50 000 francs pour le vallon de Nant VD. Il s'agit dans les deux cas d'objets figurant à l'Inventaire des sites naturels d'importance nationale. Nous avons de nouveau reçu 20 000 francs de la fondation Kiefer-Hablitzel. Avec le don d'un fidèle ligueur (3000 francs), nous avons aidé à la restauration de la chapelle « im Ried » à Bellwald VS. D'un autre ami encore, nous avons reçu un don de 5000 francs que nous pourrions consacrer, avec son accord, à une restauration bien précise dans une région de montagne. Les tâches pressantes et belles ne font certes pas défaut! Nous disons un chaleureux merci à tous nos donateurs.

C'est une aide importante que représente la subvention fédérale de 75 000 francs, portée maintenant à 100 000 francs, par laquelle la Confédération, forte de la nouvelle loi sur la protection de la nature et du patrimoine, encourage notre activité pratique dans l'intérêt général. Cette substantielle subvention, pour laquelle nous exprimons ici encore notre gratitude, nous ne la considérons pas comme un oreiller de paresse, bien au contraire: elle implique pour nous le devoir de renforcer et développer notre action.

13. Europa Nostra

Cette ligue européenne d'associations indépendantes, c'est-à-dire non étatiques, pour la sauvegarde du patrimoine, du paysage et des monuments, rassemble aujourd'hui 34 organismes de 14 pays. Europa Nostra œuvre en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe.

La Ligue suisse, depuis la fondation à laquelle elle a pris une part active, a été représentée au comité directeur par E. Laur. Sa mort, là aussi, a fait un grand vide. Le comité directeur attache beaucoup d'importance au fait que la Suisse continue à y être représentée, et à l'assemblée générale de 1969, l'actuel secrétaire général de la Ligue suisse sera proposé comme nouveau membre.

Sur l'invitation de la Ligue allemande, l'assemblée générale 1968 d'Europa Nostra a eu lieu à Bamberg, la ville résidentielle du prince-évêque, au cœur de la Franconie. Au centre des délibérations, il y eut des rapports et une discussion sur la rénovation et la conservation des centres urbains historiques – un des grands thèmes de la protection du patrimoine dans tous les pays d'Europe. Un autre sujet de discussion fut la menace des avions qui franchissent le mur du son: maintenant déjà, plusieurs pays d'Europe annoncent des dégâts manifestement causés à des monuments historiques par le fameux « bang ». Dans une résolution adressée au Conseil de l'Europe a été suggérée la constitution d'une commission d'experts qui aurait à examiner le problème sous tous ses aspects et à formuler à l'intention des gouvernements nationaux des propositions de mesures à prendre de toute urgence.

Pour conclure

Grande a été la consternation et l'amertume, non seulement dans les milieux de la protection du patrimoine et de la nature, du plan d'aménagement national et du Club alpin, mais aussi dans l'opinion publique, lorsque a été connue, le 9 juillet 1968, la décision du Département fédéral de l'intérieur concernant la route de contournement de Celerina (Haute-Engadine).

Contrairement à la requête solidement motivée et convaincante des commissions cantonale et fédérale de protection des sites, aux prises de position unanimes des Ligues cantonales et suisses, et à l'avis de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national et du Club alpin suisse, le Département fédéral s'est prononcé contre la variante de la Commune, qui tenait beaucoup mieux compte du paysage, et pour le projet du Canton, qui implique une grave atteinte au site de la plaine de l'Inn et bouleverse le plan d'aménagement de Celerina.

Contre cette décision, qui est d'une très grande importance par le dangereux précédent qu'elle crée pour l'application ultérieure de la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine, la Ligue du patrimoine national, la Ligue pour la protection de la nature et l'Association suisse pour le plan d'aménagement national ont formé un recours, très soigneusement motivé, auprès du Conseil fédéral. Par décret du 20 novembre 1968, le Département fédéral de justice et police a accordé à ce recours, contre l'avis du gouvernement grison, un effet suspensif.

La Ligue du patrimoine national attend la décision du Conseil fédéral avec espoir et confiance. Elle remercie la plus haute autorité du pays de bien vouloir examiner ce cas litigieux avec réalisme, objectivité, et indépendamment de toute considération de prestige.

Albert Wettstein (trad. C. Bodinier)